© Drogues Info Service - 2 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Dépistage sangin THC et procédure JAF

Par ioutyoub Postée le 03/04/2023 22:57

> Bonsoir, je consomme depuis que j'ai l'âge de 15 ans. J'en ai 47... Mon budget de 300/500€ par mois vous donne une idée de ma conso. Avec mon ex on a un enfant. Après 10 ans et suite à mon refus à sa dernière demande de me sevrer en me proposant de m'accompagner voir un addictologue elle m'a quitté. Elle a soumis cette conversation qu'on avait une par sms au JAF et je n'ai pas pu nier. Cependant, lorsqu'il m'a demande si ma consommation ne m'avais pas empêché de passer mon permis et si je l'avais eu, j'ai répondu que non et que je l'avais même eu du premier coup. Par ailleurs je lui ai dit que j'avais arrêté et quand il m'a demandé ce que j'avais fait pour arrêter j'ai répondu que je m'approvisionnais en CBD et que puisque ça trompait le cerveau je ne ressentais pas le manque. Mon avocate a proposé que je fournisse des résultats de prise de sang chaque mois. j Combien de temps d'abstinence afin d'obtenir un test négatif? Le thc ne reste-t-il pas détectable que 12h dans le sang? Qu'est ce que je dois demander comme test? Et vérifient ils notre identité? Par avance merci

---

Mise en ligne le 11/04/2023

Bonjour,

Vous nous indiquez être un consommateur régulier de cannabis de longue date. Vous n’avez pas souhaité arrêter et votre compagne vous a quitté. Vous êtes parent et dans le contexte de la séparation, votre consommation a été portée à la connaissance du Juge aux Affaires Familiales. Vous avez admis cette dépendance, mais avez déclaré avoir cessé la consommation de cannabis au profit du cannabidiol (CBD).

Vous souhaiteriez savoir si le CBD peut être une alternative au cannabis et s’il permettait de compenser le manque.

Par ailleurs, votre avocate a suggéré que vous fournissiez des dépistages sanguins mensuels pour prouver l’arrêt du cannabis. Or, vous n’êtes pas certain des durées de positivité du THC et souhaiteriez connaitre la procédure du dépistage.

Nous allons tenter de vous apporter quelques éléments de réponse.

Le Cannabidiol peut, pour certains usagers s’avérer efficace comme alternative au cannabis dans le but d’un sevrage. Or, il ne s’agit pas d’une solution universelle qui fonctionnerait pour tout à chacun. Pour autant, c’est une option qui peut tout à fait être envisagée pour compenser le manque de THC.

Néanmoins, le CBD sous la forme de fleurs peut contenir jusqu’à 0.3% de THC. Par conséquent, une consommation régulière de CBD fait augmenter le taux de THC et peut positiver des résultats sanguins, salivaires ou urinaires. Il est important de le savoir en amont. Si l’idée est de se prémunir d’une positivité aux dépistages, la consommation régulière de CBD ne peut le garantir. Sauf, si vous avez recours à une autre forme de CBD pur (huile, etc) qui ne contient pas de THC.

Par ailleurs, étant donné que vous êtes un consommateur quotidien et régulier de cannabis, sachez que vous pouvez être positif au dépistage sanguin jusqu’à 30 jours après la dernière consommation de cannabis et non pas 12h. C’est pourquoi, la proposition de votre avocate concernant les analyses mensuelles, si vous maintenez vos habitudes de consommation de cannabis voire même de CBD à 0.3% de THC, ne vous permettra d'être négatif au THC.

Nous vous transmettons en bas de page nos fiches produits cannabis et cannabidiol ainsi que le tableau de durée des positivités pour mieux vous repérer.

En ce qui concerne la démarche pour procéder à une analyse de sang en vue d’un contrôle au THC, il vous suffit de vous rendre dans un laboratoire d’analyse et d’en faire la demande. Les frais vous seront facturés et ne seront pas remboursés par l’assurance maladie. Votre identité ne sera connue que du laboratoire d’analyse si telle était votre crainte.

Enfin, nous comprenons bien que cette situation puisse être contrariante puisqu'elle vous oblige à imaginer des solutions peu satisfaisantes dans ce contexte.

Pour autant, même si actuellement vous n’envisagez pas d’arrêter le cannabis, sachez néanmoins qu’il est possible d’être accompagné, soutenu par des professionnels compétents de l’addictologie.

Il existe des consultations spécialisées qui sont individuelles, confidentielles et gratuites. Elles ont lieu dans des Centres de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Une équipe pluridisciplinaire composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier et travailleurs sociaux propose de soutenir et d’accompagner toute démarche de réduction, maîtrise ou arrêt des consommations de produits licites ou illicites.

Enfin, pour plus d’informations ou de conseils vous pouvez en parler avec nos écoutants en composant le 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), tous les jours de 8h à 2h ou par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

---

Association Addictions France CSAPA Centre Val de Loire 45

7 place Jean Monnet
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 53 52 03
Site web : addictions-france.org/etablissements/csapa-dorleans/
Accueil du public : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h, Mardi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, Jeudi de 13h30 à 17h,30. Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Fiche sur le cannabis
- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Fiche sur le cannabidiol